



La Sûreté
du Québec
vous informe



PENSER ET AGIR FAMILLE

COMMUNIQUÉ

JOURNAL MUNICIPAL

Décembre-Janvier 2018-2019

Les jeunes et l'Internet Le soutien des parents est essentiel!

La Sûreté du Québec tient à informer les parents concernant la vulnérabilité de leurs jeunes qui s'exposent sur Internet, que ce soit en dévoilant sur les réseaux sociaux des renseignements personnels, leurs allées et venues, en s'exhibant partiellement ou complètement nus et à la suite de la diffusion d'informations ou d'images, par exemple, pour relever un défi ou répondre à la demande d'un amoureux. Les jeunes doivent comprendre qu'ils ne pourront contrôler la circulation d'images, intime ou non, une fois diffusées.

Il est également important de savoir que le Code criminel prévoit des infractions en lien avec la création et le partage d'images. Par exemple, partager des images intimes sans consentement — qu'elles aient été prises avec ou sans consentement, telles que des activités sexuelles explicites, de la nudité totale partielle (vestiaire d'école, salles de bain, etc.) — est une infraction criminelle (art. 162.1) passible d'une peine maximale de 5 ans.

Voici quelques conseils :

- Assurez-vous de connaître les amis de votre enfant en ligne et hors ligne.
- N'attendez pas qu'un incident se produise pour vous renseigner et parler à votre enfant des sextos et de leurs possibles conséquences.
- Expliquez à votre enfant les répercussions de tels gestes et soulignez l'importance de réfléchir deux fois plutôt qu'une avant d'envoyer des fichiers. Donnez-lui des exemples qui lui permettront de comprendre les conséquences à long terme de la création et de la diffusion de matériel illicite.
- Demandez-lui de supprimer toutes les photos intimes qu'il a reçues et de dire à l'expéditeur d'en cesser l'envoi immédiatement, car aux yeux de la loi, le destinataire est tout aussi coupable.
- Rappelez-lui qu'une fois la photo envoyée, elle ne pourra plus être supprimée et qu'il en perdra le contrôle. Demandez-lui ce qu'il éprouverait si sa famille, ses professeurs, ou toute l'école voyaient la photo.
- N'hésitez pas à aller chercher de l'aide si jamais votre enfant est victime de telles manœuvres.

Nous vous invitons à consulter les sites suivants à titre de référence afin d'obtenir plus de renseignements et d'outils de communication avec vos jeunes :

- **Aidez-moi svp** : <https://needhelpnow.ca/app/fr/> ou
- **Centre de protection de l'enfance** : <https://protectchildren.ca/fr/>

Enfin, si votre enfant vit une telle situation, communiquez avec votre service de police locale ou le 911, ou pour les municipalités non desservies par le 911 : composez le 310-4141 ou *4141 (cellulaire)

—30—



Karine Picard

Sergente, Coordonnatrice aux relations avec la communauté et relations médias
Sûreté du Québec MRC des Maskoutains
Bureau (450) 778-8500
karine.picard@surete.qc.ca

Sûreté du Québec MRC des Maskoutains (En cas d'urgence, composez 310-4141 [*4141 cellulaire] ou le 9-1-1

925, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe [Qc] J2S 3C4 Tél. : (450) 778-8500 Téléc. (450) 778-8640
courriel : poste.mrc.maskoutains@surete.qc.ca

Internet : www.sq.gouv.qc.ca